



Compte rendu
Réunion du Conseil Municipal
de SENANTES (Oise)
du 19 février 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 19 février 2026, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Christian **Gavelle**.

Étaient présents :

M. Christian **Gavelle**, M. Christophe **Dewachter**, Mme Valérie **Devillers**, M. Pascal **Drocourt**, M. Mikaël **Bénard**, M. Gaëtan **Deffontaines**, M. Willy **Frérot**, Mme Corinne **Oyer**, M. Sébastien **Rose**, Mme Florence **Dekkers**

Étaient absents excusés:

Mme Céline **Lemaire** donne pouvoir à M. Christian **Gavelle**

M. Jacques **Laporte** donne pouvoir à Mme Valérie **Devillers**

M. Christophe **Bénard**

Étaient absents :

Mme Cindy **Malthère**

M. Arnaud **Gueudet**

Président de séance : M. Christian **Gavelle**

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne, M. Christophe **Dewachter**, secrétaire de séance.

Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2025.

Après avoir pris connaissance du Procès Verbal en date du 15 décembre 2025, aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le dit procès-verbal.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué comme suit:

1. Délibération pour le renouvellement de la convention d'adhésion aux prestations de l'ADICO. (**A**ssociation pour le **D**éveloppement et l'**I**nnovation numérique des **C**ollectivités.)
2. Délibération pour la réfection des deux croix de calvaire avec le fonds de concours de la CCPV
3. Délibération pour une subvention exceptionnelle pour un projet solidaire porté par un étudiant de Senantes avec deux de ses camarades.
4. Délibération pour la revalorisation de la redevance spéciale sur les ordures ménagères de la Collectivité.
5. Organisation du bureau de vote du 15 mars 2026 pour les élections municipales.
6. Informations et questions diverses

1. Délibération pour le renouvellement de la convention d'adhésion aux prestations de l'ADICO.(Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités.)

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de l'assistance technique et de l'accompagnement de la collectivité dans l'utilisation quotidienne des nouvelles technologies numériques, il est nécessaire de renouveler l'adhésion de la commune à l'A.D.I.C.O. L'adhésion Editeur 2026 s'élève à 1 280 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à l'A.D.I.C.O.

2. Délibération pour la réfection des deux croix de calvaire avec le fonds de concours de la CCPV.

Cette délibération était restée en attente lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2025.

(voir paragraphe n°4 du compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2025).

La société **LA VALSE DES COPEAUX** propose un devis qui s'élève à 4 998 € H.T.

La C.C.P.V allouera une subvention de 50 % .

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le devis présenté.

3. Délibération pour une subvention exceptionnelle pour un projet solidaire porté par un étudiant de Senantes avec deux de ses camarades.

Monsieur Le Maire présente au Conseil le projet d'un jeune senantais, étudiant à l'U.T.C de Compiègne.

Il participera avec deux de ses camarades à l'**Europraid** en août 2026 à bord d'une 205 Peugeot....

Au-delà de sa dimension culturelle et sportive, Europraid est aussi une action vers les autres, une action de rencontre mais aussi de partage et de solidarité. Dans l'esprit des grands raids aventure, c'est l'union entre aventure sportive et action solidaire. Utiliser un événement attractif au service d'une cause solidaire. Les participants récolteront et distribueront du matériel scolaire. Ce jeune senantais sollicite de la Commune une subvention exceptionnelle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 300 euros comme subvention exceptionnelle afin d'aider à la réalisation de ce projet.

4. Délibération pour la revalorisation de la redevance spéciale sur les ordures ménagères de la Collectivité.

La C.C.P.V a communiqué le nouveau tarif pour le ramassage des déchets de la collectivité (cantine, garderie, écoles et salle des fêtes). Le prix au litre a augmenté de plus de 50 %. Une nouvelle convention avec ces nouveaux tarifs est proposée par la C.C.P.V.

De ce fait, il est nécessaire de revoir le prix du forfait « poubelles » demandé aux locataires de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose de faire passer le forfait actuel de 30 € à 40 €. Ce nouveau tarif sera applicable pour les nouveaux contrats à partir du 20/02/2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention avec la C.C.P.V et accepte le nouveau tarif pour le forfait « poubelle » de la salle des fêtes.

5. Organisation du bureau de vote du 15 mars 2026 pour les élections municipales

L'ensemble du Conseil Municipal se répartit pour assurer la tenue du bureau de vote du 15 mars 2026.

6. Informations et questions diverses

- ◆ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat du nouveau code électoral et d'une nouvelle urne pour les bulletins. L'urne commandée coûte 216 € ; l'Etat remboursera 190 €.
- ◆ Monsieur Dewachter informe que le curage des fossés commencera la semaine du 23 février avec comme chaque année la participation d'agriculteurs bénévoles.

La séance est levée à 21 h 20.

Le Président de séance :

Monsieur Christian **Gavelle**

Le Secrétaire de séance :

M. Christophe **Dewachter**